

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D143-4 du code forestier.

Synthèse d'aménagement

Forêt communale de Lucéram

Département (s) : -06- Alpes-Maritimes

2011 - 2030

Surface cadastrale 1 999.8178 ha

Surface retenue pour la gestion 2029.30 ha

Révision d'aménagement

DRA ou SRA : Montagnes alpines

Identifiant aménagement

F16770Z /



Aménagement forestier standard

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET	3
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u>	4
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	4
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	4
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	4
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES	6
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	8
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	8
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	11
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	17
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	17
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE	19
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU)	20
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	23
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS</u>	24
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	24
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	25
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	25
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	26
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	26
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI.....	26
SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	26
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON	
SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	27

2.4	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	27
	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES (CONSTITUTION DES GROUPES D'AMENAGEMENT)	27
2.5	PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2011 - 2030	29
2.5.1	PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	29
2.5.2	PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	30
2.5.3	PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	33
2.5.4	PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	35
2.5.5	PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	39
2.5.6	PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	39
2.5.7	PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	41
2.5.8	COMPATIBILITE AVEC NATURA 2000.....	43
2.5.9	COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L11 DU CODE FORESTIER	43
	<u>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI.....</u>	44
3.1	RECAPITULATIFS.....	44
	B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS	46
3.2	INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT.....	49

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

Cet aménagement forestier représente la révision de l'ancien document (qui était applicable jusqu'à fin 2009).

La forêt communale de Lucéram, située dans un moyen pays montagneux et rural, entre la mer Méditerranée et les Alpes du Mercantour, contient des **formations d'une grande diversité** allant d'espaces ouverts (pelouses, landes, rochers et éboulis) à des taillis et des futaies très mélangés (constitués de feuillus et de résineux très variés).

Des enjeux multiples ont été identifiés sur cette forêt.

La fonction de la forêt qui comporte l'enjeu le plus fort est **la protection contre les risques naturels**, étant donné les risques torrentiels (majoritaires) et de chutes de blocs potentiels. Les bassins versants boisés jouent en effet un rôle de rétention de l'eau lors des pluies faibles, qui peut permettre d'absorber une partie des ruissellements.

La **fonction de production ligneuse** est liée principalement à la hêtraie mélangée du secteur de la crête Rocallon-Peira Cava, allant du versant est (jusqu'à la zone située sous la cime du Simon) au versant ouest (Cabanette au Frachié). Elle a été exploitée dans le passé ancien, avec une reprise récente de l'activité surtout depuis l'année 2004.

La **fonction sociale** de la forêt est assez faible sauf aux abords de quelques sites fréquentés par les touristes : Peira Cava, station d'accueil et Plan Constant, plateau s'étendant au Sud de la forêt, où le public aime venir pique-niquer les week-end d'été.

La **fonction écologique** de la forêt n'est pas reconnue par les zonages officiels de protection (qui ne touchent pas ses contours). Nous y avons cependant repéré un certain nombre d'espèces patrimoniales qui lui confèrent un rôle de protection face à une grande richesse biologique.

Les **incendies** ravagent régulièrement la commune, le dernier en date ayant brûlé une partie de la forêt en août 2003, après un impact de foudre.

La **gestion passée** a permis la **création d'un réseau de pistes** qui sont aujourd'hui utilisées par tous les ayant droit et en particulier les professionnels du bois, ce qui constitue, à l'heure actuelle, **un atout majeur pour la forêt**.

Le plan d'action pour la forêt prévoit :

-de produire du bois d'œuvre, du bois de chauffage et selon les conditions du marché économique futur, **du bois énergie**, dans les secteurs de la forêt où l'exploitation forestière est possible. La commune est très active dans le domaine et vient d'installer un lieu de stockage pour des plaquettes bois énergie vers le col de Braus. Cette **silviculture permettra d'accompagner la nature vers la forêt de demain** et de pérenniser les mélanges d'essences tout en adaptant celles-ci aux changements climatiques ;

-d'étudier la croissance de la forêt ;

-de conserver les patrimoines culturels, paysagers et écologiques ;

-de préserver les versants boisés dans les secteurs soumis à des risques naturels torrentiels importants ;

-de favoriser le pastoralisme pour maintenir les paysages ouverts et les richesses faunistiques et floristiques qui y sont associées, et **pour protéger la forêt contre l'incendie** par l'entretien de ces « pare-feux » naturels.

-de réaliser les travaux courants nécessaires à l'entretien de la forêt (infrastructures, peuplements, accueil du public, paysage). Les recettes du bois et du pastoralisme devraient couvrir l'ensemble des dépenses prévues.

La pression sur le gibier devra être maintenue par le biais d'un **plan de chasse adapté**, afin que l'équilibre entre la forêt et les animaux puisse y perdurer.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la (des) forêt(s)**

Commune de LUCERAM.

- **Dénomination - Localisation**

Situation administrative	
Aménagement de forêt	Communale
De ...	LUCERAM
Numéro du ou des départements de situation	06
N° ONF de la région nationale IFN de référence	701 et 729
DRA ou SRA de référence	Montagnes Alpines et Préalpes du Sud

Département	06-Alpes maritimes
Commune de situation de la forêt	LUCERAM

- **Période d'application de l'aménagement**

2011-2030

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt communale de Lucéram	F16770Z	1999,8178	22/05/1996	1995	2009



Voir Carte de situation

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Tableau des surfaces de l'aménagement (en hectares)**

Surface cadastrale	1999,8178
Surface retenue pour la gestion (SIG*)	2029,30
Surface boisée en début d'aménagement	1387,22
Surface en sylviculture **	786,68

**Surface classée dans les groupes en sylviculture (irrégulier et repos conditionnel) mais où il n'y aura pas forcément de coupe de bois : il s'agit plutôt d'une surface maximale potentielle en sylviculture.

* SIG = Système d'information géographique

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Forêt communale antérieure à 1985 Délimitation complète et bornage	1866 Décret impérial du 16 juillet 1867	ONF Bureaux de l'Unité Territoriale de La Vésubie à Saint-Martin de Vésubie

- **Origine de la propriété forestière**

D'après l'ancien aménagement forestier, la forêt appartient à la commune de Lucéram depuis des temps immémoriaux (donations faites par la Maison de Savoie).

Plusieurs procès verbaux de délimitation et de bornage confirment cette propriété depuis 1867, ainsi que le partage des communes de Lucéram, Peille, Touet de l'Escarène et Peille.

La dernière restructuration foncière importante datait de 1985 lors du dernier aménagement forestier.

Une nouvelle restructuration foncière, réalisée en 2007, a porté la surface de la forêt de 1 651,9596 ha à la surface actuelle de 1999,8178 (ajout de 353,8952 ha).



Voir annexe 01 - état des parcelles cadastrales relevant du Régime Forestier



Voir annexe 02 - carte des modifications foncières de 2007

La forêt fait partie intégrante du patrimoine de la collectivité propriétaire.

- **Parcellaire forestier**

Suite à la restructuration foncière de 2007, les numéros des parcelles forestières n'ont pas été modifiés (p 1 à 77).

Les parcelles 15, 17, 24, 27, 29, 33, 34 et 39 ont été modifiées ou agrandies.

Les parcelles 78 à 92 ont été créées depuis 2007.



Voir annexe 03 – tableau du parcellaire forestier et des surfaces associées



Voir annexe 04 - tableau de correspondance entre ancien et nouveau parcellaire forestier

- **Concessions**

Les concessions en forêt publique :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt ;
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière ;
- ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

Tableau des concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation / parcelles	Montant € HT
EDF Passage d'une ligne électrique (Coaraze Peira Cava)	Durée de la ligne		45,00
Concession de pâturage « Grand Braus » 50 bovins sur 131 ha	01/01/2007 au 31/12/2012	2p-3p-4-6-8- 9p-10 et 11	304,90
Concession de pâturage « Couto- Bonvillars-Valliera-Agra » 150 ovins sur 132,30 ha	01/01/2006 au 31/12/2010	69 à 74	300,00

Il est probable que la concession de pâturage p 69 à 74 ne soit pas reconduite dans les années à venir, c'est pourquoi nous ne la ferons pas figurer au volet social. D'autres concessions de pâturage sont en attente sans être toutefois abouties.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classements des surfaces par fonction principale**

Répartition des surfaces par fonction	Surface (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible*	enjeu moyen*	Enjeu fort	
Production ligneuse	1242.62	354.65	432.03	0.00	= 2029.30
Fonction écologique		1466.53	562.77	0.00	= 2029.30
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		1993.35	35.95	0.00	= 2029.30
Protection contre les risques naturels	813.99		6.69	1208.62	= 2029.30

* L'enjeu faible de la fonction écologique est dénommé « enjeu ordinaire »

L'enjeu faible de la fonction sociale est dénommé « enjeu local »

L'enjeu moyen de la fonction écologique et sociale est dénommé « enjeu reconnu »

Production ligneuse

La fonction de production ligneuse **d'enjeu moyen** **m** est surtout liée au **hêtre de Peïra Cava**, souvent **en mélange avec d'autres résineux** (pin sylvestre et parfois sapin pectiné), dont la production annuelle estimée est de **4.6 m³/ha** (source IFN - campagne 2002). Cette zone est assez facilement exploitable malgré le contexte montagnard. C'est la surface en sylviculture de cette forêt.

L'enjeu de production ligneuse **faible** **f** correspond à des peuplements de taillis, taillis-sous-futaie ou futaie composés en majorité de **pins sylvestres et feuillus divers** dont la production annuelle est plus faible (< 4 m³/ha) et **dont la commercialisation est peu envisageable à l'heure actuelle** compte-tenu des conditions économiques du marché.

Ces deux classes représentent la surface en sylviculture maximale de cette forêt.

Le reste (**61%**), en **enjeu sans objet** **f**, concerne des **espaces inexploitable**s à cause du relief ou de la qualité médiocre des peuplements ou, en grande majorité, **des espaces non boisés**.

Le classement en « fonction faible » ne préjuge pas du niveau de récolte potentiel à court ou moyen terme ; la récolte peut être importante et à mobiliser suite à une capitalisation.

Cette division s'est appuyée sur la limite des parcelles forestières.



Voir carte de la fonction de production ligneuse

Fonction écologique

La fonction écologique de la forêt **d'enjeu moyen** **m** ou **reconnu** est liée à la **présence d'espèces remarquables** repérées au cours des études de terrain (**28%**). La forêt ne comporte aucun statut de protection officiel (y compris ZNIEFF* uniquement de type II).

Le reste de la forêt (**72%**) est donc, en l'absence de données complémentaires, considéré **d'enjeu faible** **f** ou **ordinaire**.



Voir carte de la fonction écologique

Fonction sociale



Voir carte de la fonction sociale

La fonction sociale de la forêt **d'enjeu moyen** **m** ou **reconnu** est liée à la **fréquentation très localisée du public en forêt ainsi qu'aux périmètres de protection de captages d'eau potable** (**2%**). La forêt comporte un autre statut de protection officiel à caractère paysager (périmètre de monument historique) qui n'est cependant lié à aucune visibilité externe ni aucune fréquentation du public (donc classé en enjeu faible ou local).

Le reste de la forêt (**98%**) est donc considéré **d'enjeu faible** **f** ou **local**.

* ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Production contre les risques naturels

La fonction de protection contre les risques naturels **a été basée sur l'expertise RTM.**

Des aléas naturels moyens ou forts locaux cumulés à des enjeux humains (habitations, équipements) engendrent des **risques naturels** sur le territoire. Il en découle cette cotation en niveaux d'enjeux dans la fonction de protection de la forêt.

L'enjeu **fort** **F** a été identifié par rapport à un **risque torrentiel fort (60% de la surface de la forêt).**

L'enjeu **moyen** **m** correspond à des secteurs très limités qui comportent un **risque moyen** au niveau des **chutes de blocs**.

Le reste, en **enjeu faible ou sans objet** **f**, concerne des espaces qui **ne comportent pas de risques naturels avérés** moyens ou forts.

Cette division s'est appuyée sur la limite des unités de peuplements décrits sur le terrain.



Voir carte de la fonction de protection contre les risques naturels

• **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Le tableau suivant résume les éléments qui influent fortement la gestion de la forêt. Ils sont développés au titre 2.

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	Surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	30,00 ha	Mortalité subite de l'épicéa en 2007-2008
- Déséquilibre grande faune / flore	184,00 ha	Réserve de chasse du Grand Braus p 1 à 11 sur 184 ha
- Incendies	700,00 ha	Risque important
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		Néant
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	150,00 ha	Attention à la place du sapin et de l'épicéa.
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		Néant, la zone de production est bien desservie.
- Sensibilité des sols au tassement		Néant
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	10,00 ha 5,13 ha	Protection du ravin de Raimondino (p 45p-46p-47p-6 ha) et du ruisseau d'Arpin (p 70p-71p-72p-4 ha) lors des coupes de bois. Périmètres de protection (rapprochée) des captages.
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	6,50 ha	Monuments historiques classés et inscrits (p 82)
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	31,20 ha	2 parcelles classées 27p-45p-46p-récolte de graines de hêtre.
- Importance sociale ou économique de la chasse	Forêt	Location amiable des terrains communaux
- Dispositifs de recherche	0,25 ha	Parcelles 26p-27p-45p-47p-52p 9 placettes permanentes hêtraie.

- **Démarches de territoires ayant un impact sur l'aménagement forestier**

La communauté de communes du Pays des Paillons regroupant 11 communes (périmètre adopté en 2004) a été le moteur d'un contrat de pays 2004-2006, puis d'une convention territoriale cadre 2007-2009 avec l'Etat. Cette dernière porte les orientations stratégiques suivantes :

- le développement économique ;
- la protection de l'environnement et de la biodiversité.

La commune est très active dans le projet de développement de chaufferies à plaquette bois-énergie. Un hangar de stockage de plaquettes vient d'être installé sur la commune.

Les **orientations générales d'aménagement et d'urbanisme du PLU*** portent également deux objectifs forts :

- protéger et exploiter les forêts (en y développant la filière « bois-énergie »)
- développer le pastoralisme

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Altitudes extrêmes : 700 m à 1 581 m (cime de Peïra-cava)

Pentes moyennes assez fortes :

<30%	30-50%	50-70%	>70%
0%	17%	77%	6%

Expositions : le relief est très mouvementé avec de multiples expositions.

Cependant, nous pouvons y voir **trois massifs distincts** :

-A l'Ouest, les versants Nord-Est et Sud-Est de la crête joignant la cime de **Bonvillars** à celle de **Rocassiera**.

-Au centre, le massif principal, dit du **Rocaillon** est séparé en deux par la crête de Peïra-Cava joignant au Sud, la cime de Rocaillon à la cime de **Peïra-Cava** au Nord.

- ❖ Son versant Ouest participe au bassin versant de la Vésubie par le ruisseau de l'Infernet et au bassin des Paillons par le ruisseau de Planfae.
- ❖ Son versant Est est tributaire du bassin de la Bévéra par le ruisseau de Cuenes. Cette partie du massif comporte un relief très marqué (pentes fortes et expositions très variables).

-Au Sud, le massif du **Grand Braus** composé d'un versant à faible pente orienté à l'Est. Il fait partie du bassin versant de la Bévéra.

Hydrographie :

-Les vallons du massif du Grand Braus sont secs la plupart du temps du fait de sa roche mère à fissures profondes.

-A l'ouest, seul le vallon du Conto présente un écoulement quasi permanent.

-Le massif du Rocaillon possède une hydrographie satisfaisante grâce à une douzaine de vallons drainant ses flancs (de type torrentiels).

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Le climat est partagé entre **influence méditerranéenne et alpine**.

L'influence méditerranéenne est marquée dans la partie sud et médiane de la commune, jusqu'à la cime de Rocaillon.

* PLU = Plan Local d'Urbanisme

Au delà de la baisse de Cabanette, le climat devient plus montagnard. Ces conditions ont conduit à l'installation de la station climatique de Peïra Cava, située à 1420 mètres d'altitude et mitoyenne de la forêt. Il existe également une station météorologique à L'Escarène (380 m) qui semble mieux représenter les conditions naturelles du sud du massif.

<u>Données 1961-1996 :</u>	Peïra Cava (1420 m)	L'Escarène (380 m)
Température moyenne annuelle	7,6 °C	12,9 °C
Températures extrêmes	-3,3°C (janvier) ; 22,5°C (juillet)	-0,1°C (janvier) ; 29,5°C (juillet)
Précipitations annuelles	1 096 mm	928,6 mm
Précipitations extrêmes (mm)	46,5 (juillet) ; 139,3 (novembre)	26,1 (juillet) ; 122,2 (octobre)

Les précipitations se répartissent sur l'année de la façon suivante : 25 à 27 % en hiver, 17 % en été, 21 à 24 % au printemps et **34 à 35 % en automne.**

En ce qui concerne l'état de **sécheresse, les mois de juillet et août sont donc les plus sensibles.**

La neige est souvent présente sur les sommets d'altitude supérieure à 1000 m au cours des mois de **janvier, février et mars.**

Les gelées tardives sont à craindre.

Le vent le plus violent se fait sentir quelques jours par an essentiellement sur les crêtes. Il souffle d'ouest en est. **Les brises thermiques parcourent fréquemment le territoire**, venant du sud pendant la journée et s'inversant la nuit. A ces courants de vallées s'ajoutent **les brises de versant** occasionnées par l'ascension diurne de l'air le long des versants surchauffés et la descente nocturne de l'air froid. Le microrelief crée de nombreux phénomènes de turbulence et d'inversion des courants thermiques dominants qui compliquent la lutte contre les incendies.

Les coups de foudre sont un facteur important à prendre en compte dans la **prévention contre les risques d'incendie.** Se produisant lors d'épisodes orageux secs, ils peuvent être à l'origine d'importants sinistres.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

• Géologie

La forêt communale de Lucéram comprend dans sa périphérie des :

- calcaires marneux et marno-calcaire du Sénonien formant des reliefs adoucis ;
- calcaires du Portlandien et du Kimméridgien (cime de Rocassiera) au relief plus marqué ;
- calcaires nummulithiques (massif du Grand Braus).

Le centre de la forêt (synclinal de Peïra Cava) est formé de grès et de flysch de l'oligocène.



Voir annexe 05 - carte géologique produite en 1995

• Unités stationnelles

Typologie :

La typologie de stations utilisée est celle retenue au niveau de la SRA* « Montagnes Alpines » (la plus représentée sur la forêt)

Les éléments de la typologie s'appuient donc sur :

Le compartimentage bioclimatique qui définit 4 étages dont les limites altitudinales varient avec l'exposition :

	Limite inférieure moyenne (m)	
Etages	Adret	Ubac
Montagnard supérieur	1 700	1 600
Montagnard moyen	1 400	1 250
Montagnard inférieur	1 200	950
SupraMéditerranéen		

* SRA = Schéma Régional d'Aménagement, documents d'orientation qui se substitue aux anciennes ORLAM

Le substrat : calcaire, siliceux ou marneux

Le niveau de potentialité intégrateur du niveau d'alimentation hydrique et trophique est réparti en 3 classes :

- . Niveau 3 : Substrat/matériau affleurant à potentialités forestières nulles à très faibles.
- . Niveau 2 : Sol peu profond (à fertilité moyenne)
- . Niveau 1 : Sol profond (> 30 cm) de bonne fertilité

L'étude a porté sur la zone en sylviculture (432.03 ha)

Stations forestières		Surface		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%	Précautions de gestion	Essences concernées
ASS2	adret supraméd siliceux à sol peu profond	12.10	3%	Fertilité faible Taillis feuillus adaptés	Rien à signaler
AMIS2	adret montagnard inf siliceux à sol peu profond	38.59	9%	Fertilité faible Taillis feuillus adaptés	Rien à signaler
USS2	ubac supraméd siliceux à sol peu profond	6.21	2%	Fertilité plutôt faible	Adaptation pin à confirmer
UMIM2	ubac montagnard inférieur marneux à sol peu profond	13.41	3%	Fertilité moyenne	Adaptation hêtre à confirmer
UMIS2	ubac montagnard inférieur siliceux à sol peu profond	38.15	9%	Fertilité moyenne Garder les mélanges (avec le pin sylvestre)	Adaptation hêtre à confirmer
UMIS1	ubac montagnard inférieur siliceux à sol profond	27.45	6%	Fertilité bonne Garder les mélanges (avec le pin sylvestre)	Adaptation hêtre à confirmer
UMIC2	ubac montagnard inférieur calcaire à sol peu profond	55.73	13%	Fertilité moyenne	Adaptation hêtre à confirmer
UMIC1	ubac montagnard inférieur calcaire à sol profond	20.88	5%	Fertilité bonne Essences actuelles adaptées	Rien à signaler
UMMM2	ubac montagnard moyen marneux à sol peu profond	1.57	0%	Fertilité moyenne Essences actuelles adaptées	Rien à signaler
UMMS2	ubac montagnard moyen siliceux à sol peu profond	31.89	7%	Fertilité moyenne Essences actuelles adaptées	Rien à signaler
UMMS1	ubac montagnard moyen siliceux à sol profond	159.35	37%	< 1350 m : Favoriser le hêtre et le pin sylvestre (pas de travail au profit du sapin) > 1350 m : Conserver le sapin en mélange	Le sapin et l'épicéa sont en limite d'aire, dépérissement déjà observé dans le 06 (le hêtre à observer)
UMMC2	ubac montagnard moyen calcaire à sol peu profond	12.27	3%	Fertilité moyenne Essences actuelles adaptées	Rien à signaler
UMMC1	ubac montagnard moyen calcaire à sol profond	14.43	3%	Fertilité bonne Ne pas favoriser le sapin	Adaptation sapin à confirmer



Voir carte des stations forestières (zone en sylviculture)

La **majorité des stations** liées à la zone en sylviculture est située **en ubac** (88%) **montagnard** (86%). L'étage montagnard présent est réparti entre l'inférieur (36%) et le moyen (50%). Le montagnard supérieur est absent.

Les essences sont adaptées à leur station dans la majorité des cas. Il faudra actualiser la **place du sapin et de l'épicéa** en fonction des données disponibles. Actuellement, les dépérissements du sapin font l'objet d'un suivi au niveau départemental depuis les premières observations de 2003. **Le sapin est ici en limite d'aire naturelle.** Il **risque des problèmes** sanitaires accrus et une mortalité potentielle **en dessous de 1350 m d'altitude.**

L'évolution du hêtre, essence à conserver le plus longtemps possible (car espèce relique dans les Alpes du sud), devra également être observée de près, car elle aussi est en limite d'aire. La dynamique du sapin conduit, si elle n'est pas contenue, à étouffer le hêtre (essence de lumière). On privilégiera donc toujours le hêtre par rapport au sapin.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

La **description des peuplements forestiers dépend essentiellement du niveau d'enjeu de la fonction de production ligneuse** décrite au chapitre 1.1.3.

En forêt de Lucéram, cet enjeu varie du **f** faible ou sans objet à **m** moyen.

Dans les **zones à enjeu f faible ou sans objet**, une **description simple** a été réalisée sur les **peuplements** (structure et essence).

Dans les **zones à enjeu m moyen**, un **inventaire statistique dendrométrique** a été mis en place afin de **mieux connaître la ressource en bois** de ces zones en sylviculture (mesure de surfaces terrières qui permettent de calculer un volume, se reporter au détail figurant au chapitre 1.1.2 C).

Enfin, afin d'avoir une **meilleure connaissance de la production biologique annuelle moyenne** à l'hectare, **un réseau de placettes permanentes a été installé dans la hêtraie** (les hêtraies des Alpes du Sud sont très peu connues).

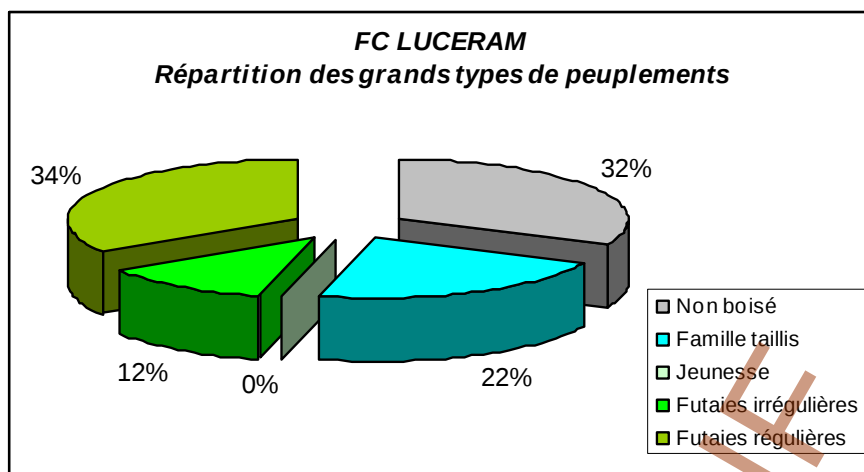
L'ensemble de ces opérations a été mené durant les deux saisons de végétation 2008 et 2009 par l'équipe de forestiers de terrain de l'Unité Territoriale de La Vésubie.

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Aucune typologie des peuplements n'existe au niveau local ou territorial.

f m Répartition des types de peuplements (sur l'ensemble de la forêt)

	Répartition	Surface (ha)	CODE	Intitulé type de peuplement
Non boisé 32%	5%	98.64	ROC	<i>rocher</i>
	1%	12.88	EB	<i>éboulis</i>
	1%	13.85	PEL	<i>pelouse</i>
	25%	516.71	LAN	<i>lande</i>
Famille taillis 22%	14%	276.49	T	<i>taillis</i>
	8%	158.55	TSF	<i>taillis surétagé (taillis surmonté de futaie résineuse claire)</i>
Jeunesse 0%	0%	4.92	PLANT	<i>plantation récente</i>
Futaies irrégulières 12%	0%	8.34	FIFD	<i>futaie irrégulière de feuillus divers</i>
	3%	57.41	FIHE	<i>futaie irrégulière de hêtre</i>
	6%	127.40	FIPS	<i>futaie irrégulière de pin sylvestre</i>
	2%	36.46	FIHEPS	<i>futaie irrégulière de hêtre et pin sylvestre</i>
	0%	6.52	FIHESP	<i>futaie irrégulière de hêtre et sapin</i>
	0%	6.96	FISPEPC	<i>futaie irrégulière de sapin et épicéa</i>
	1%	10.25	FIPSHESP	<i>futaie irrégulière de pin sylvestre, hêtre et sapin</i>
Futaies régulières 34%	7%	148.15	FHE	<i>futaie régulière de hêtre</i>
	20%	403.06	FPS	<i>futaie régulière de pin sylvestre</i>
	7%	139.26	FHEPS	<i>futaie régulière de hêtre et pin sylvestre</i>
	0%	3.45	FSPPS	<i>futaie régulière de sapin et pin sylvestre</i>
100%	100%	2029.30		



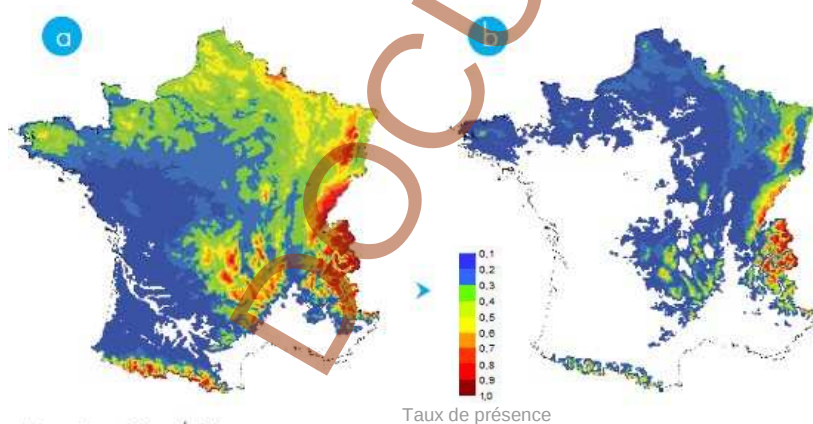
Les types de peuplements de la forêt de Lucéram sont très variés. Un tiers de la forêt est constitué par des espaces non boisés (rochers, éboulis, pelouses et landes).

Les qualités de bois sont également très variables allant de très médiocre (bois branchu ou tordu) à bonne (qualité bois d'œuvre).

La forêt est en bon état sanitaire.

Mais on y a constaté des dépérississements très rapides d'épicéas en 2007-2008. Ceux-ci ont été exploités le plus rapidement possible. Ils ont été atteints soudainement par le puceron vert, puis par le scolyte. Le puceron vert cause des défeuillaisons spectaculaires qui réduisent fortement la croissance : sa présence récurrente est souvent un indice de conditions défavorables à l'épicéa (climat trop sec). D'une manière générale, **le sapin et l'épicéa, en limite d'aire naturelle ne devront pas être favorisés à basse altitude** (en dessous de 1350 m) afin de les prémunir contre les dépérississements potentiels. Il ne faudra pas les mener au-delà de 100 ans.

Nous avons également repéré des hêtres atteints de puceron lanigère (trous et colorations au bout des feuilles). Le **hêtre est aussi en limite d'aire naturelle**. Il devrait disparaître ou remonter en altitude et en latitude avec l'évolution présagée du climat.



Aire répartition hêtre

a / Aire de répartition actuelle du hêtre

b / Aire de répartition potentielle du hêtre en 2100, en fonction d'une augmentation de 2,5°C

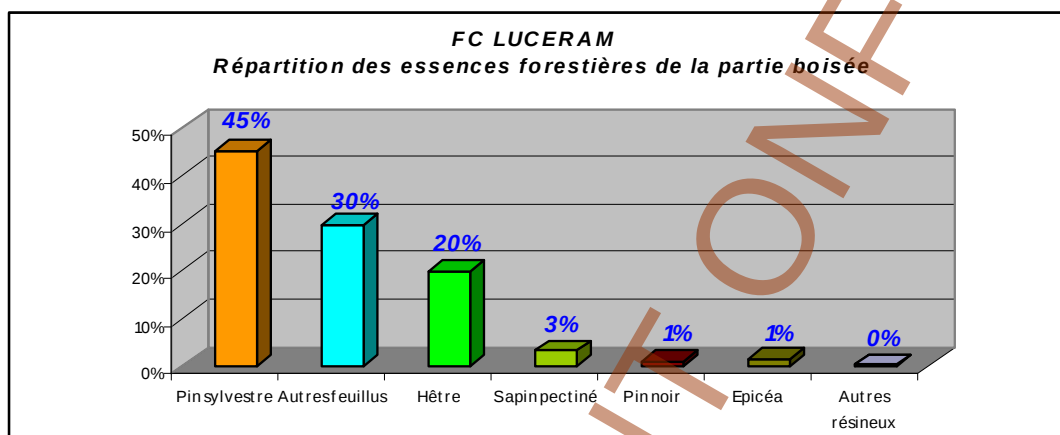
Le hêtre devrait remonter en altitude et en latitude selon l'évolution présagée du climat.

Source INRA 2008. Simulation réalisée à partir du modèle ARPEGE de Météo France et des données de Inventaire Forestier National

f m Répartition des essences principales forestières (sur l'ensemble de la forêt)

Surfaces (en ha)	Types de peuplements											
Essences	T et TSF	PLANT	FPS et FIPS	FHE et FIHE	FHEPS et FIHEPS	FIHESP	FSPPS	FISPEPC	FIPSHESP	FIFD	Total	%
Pin sylvestre	95.54	0.00	415.62	29.03	79.62	0.65	1.38	1.39	3.08	2.15	628.46	45%
Autres feuillus	320.29	1.97	60.44	4.32	18.03	0.00	0.00	0.00	1.03	6.19	412.25	30%
Hêtre	14.14	0.00	28.48	150.07	74.88	2.61	0.00	0.70	3.08	0.00	273.94	20%
Sapin pectiné	3.12	0.00	10.28	17.49	2.53	2.61	2.07	2.44	3.08	0.00	43.61	3%
Pin noir	0.65	0.00	5.86	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6.51	1%
Epicéa	0.00	0.00	9.79	4.65	0.66	0.65	0.00	2.44	0.00	0.00	18.19	1%
Autres résineux	1.31	2.95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4.26	0%
Total	435.04	4.92	530.46	205.56	175.72	6.52	3.45	6.96	10.25	8.34	1387.22	100%

Le chêne pubescent et le charme houblon sont bien représentés parmi les nombreux autres feuillus signalés.



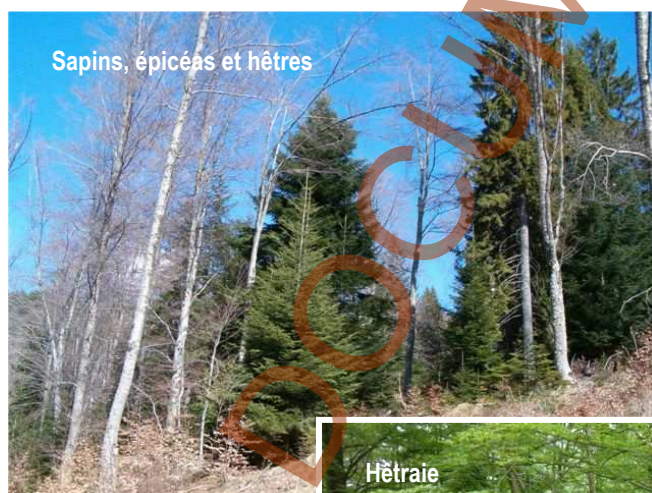
Voir carte des types de peuplements



Voir carte du capital sur pied et des essences (zone d'inventaire statistique)



Voir carte des structures locales (zone d'inventaire statistique)



B - Etat du renouvellement

Une régénération insuffisante a été observée sur l'ensemble de la forêt.

La cause semble être la fermeture des peuplements (l'exploitation forestière de la hêtraie a commencée il y a 6 ans seulement).

De nombreux semis sont toutefois observés sans être encore acquis.



f m Bilan du groupe de régénération passé : cas des peuplements à suivi surfacique.

Il concerne la 1^{ère} série de l'aménagement passé traité en futaie régulière (p 1 à 11, 20, 30, 32 à 34, 40, 51, 56-57, 69 à 71).

Surface prévue à régénérer par l'aménagement passé : (1^{ère} série) 49,31 ha

Nous ne disposons d'aucune donnée extraite de la base de données régénération (trop récente). D'après les relevés de terrain, les 49,31 ha prévus ne sont pas encore régénérés mais pourront l'être car l'ensemble du massif du Grand Braus (p 2 à 11) est en cours d'exploitation (pin sylvestre, coupe d'ensemencement) ce qui représente déjà une surface d'environ 160 ha de coupe et donc de régénération potentielle.

f m Renouveau présent dans la forêt : cas des peuplements à suivi non surfacique (considérés **pour l'ensemble de la forêt** puisque qu'elle sera entièrement traitée en futaie irrégulière, pour la **partie en sylviculture**)

Le protocole pour le suivi du renouvellement des peuplements à suivi non surfacique instauré en 2009 n'a pas pu être mis en place à Lucéram, les descriptions ayant débuté en 2007 avant les nouvelles normes de prises de données.

Données issues de l'inventaire statistique :

En outre, les **données collectées** en matière de régénération **au cours de l'inventaire statistique** peuvent être utilisées à cet effet.

➤ **Régénération** : dénombrée sur la surface variable (de surface terrière) de chaque placette

Les codes utilisés sur chaque placette d'inventaire : (régénération de 50 cm de haut à 7,5 cm de diamètre, correspondant à aux régénérations basses et hautes, du semis au gaulis) :

R0 = aucune régénération ou couvert < 5% R1 = 1 semis/ 5 m ou couvert = 5 à 20%
R2 = 1 semis / 1,7 m ou couvert = 20 à 50 % R3 = couvert > 50% ou plantation complète

Code régénération	R0	R1	R2+R3	Surface	Proportion stratification des blocs
Notation actuelle	Ov	O	1		
Bloc d'inventaire	Sans semis	Présence de semis	Installée	(Ha)	
A	3%	1%	0%	7.46	4%
B	7%	3%	1%	22.45	11%
C	2%	4%	1%	14.19	7%
D	4%	2%	1%	14.90	7%
E	2%	5%	1%	16.79	8%
F	4%	2%	0%	12.33	6%
G	3%	6%	1%	19.41	10%
H	4%	1%	0%	10.09	5%
I	2%	6%	2%	19.69	10%
J	5%	3%	0%	16.21	8%
K	5%	0%	1%	11.41	6%
L	3%	5%	0%	15.82	8%
M	3%	5%	2%	20.48	10%
Total	47%	43%	10%	201.23	100%
	Pv		P		

Chiffres calculés après stratification des blocs

Avec la stratification des blocs, le **potentiel de régénération P est de 10%** (régénération installée). La valeur **P** obtenue doit être comparée à la valeur objectif minimum **Pmin** égale à 10% dans le cas d'une forêt jeune ou rajeunie.

En forêt de Lucéram : **P = Pmin**
Les semis sont présents sur une proportion suffisante de la forêt et en quantité suffisante.
L'indicateur est satisfaisant.

- **Le stock de perches viables** (tiges de diamètre compris entre 7,5 et 17,5 cm) ou « pré-futaie » : dénombré sur la surface variable des placettes de surface terrière

Avec la stratification des blocs,
**le stock de perches est de
1,3 perches / ha.**

Ce chiffre est insuffisant, peut-être sous estimé...

La cible pour une forêt jeune ou rajeunie est de 50.

Bloc d'inventaire	Nb de perches	Surface (ha)
A	20	7.46
B	7	22.45
C	24	14.19
D	20	14.90
E	21	16.79
F	4	12.33
G	32	19.41
H	14	10.09
I	17	19.69
J	36	16.21
K	14	11.41
L	23	15.82
M	22	20.48
Total	255	201.23

Chiffres bruts issus de l'inventaire statistique

Surface en sylviculture (réduite à la zone d'inventaire statistique)

Traitements avec renouvellement non suivi en surface		
Cible surface terrière à l'équilibre (cible directive territoriale)	16 à 21 (23 à 25*)	Hêtre à 69 %
Cible densité de perches à l'équilibre	100	(*pins à 20%)
Etat général de maturité des peuplements	globalement jeunes	
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée
surface terrière	16 à 21	26
% de la surface avec une régénération satisfaisante	10%	10%
densité de perches (densité minimale fixée par directive territoriale)	50	1,3

En matière de **surface terrière moyenne** pour le hêtre, la **valeur moyenne observée** (26) n'est **pas très éloignée de l'équilibre** (16 à 21), surtout si on observe les 31 % d'autres essences (dont la valeur d'équilibre est plutôt plus forte).

C - Inventaires réalisés

m Description du type d'inventaire réalisé

Les données ont été relevées sur les **zones classées en enjeu moyen m** dans la fonction de **production ligneuse**, réduites aux secteurs les plus productifs, basés sur la connaissance locale des forestiers.

Elles ont porté sur la structure, la composition et le capital du peuplement forestier, la qualité technologique des bois, et le renouvellement (détaillé au chapitre précédent).

L'inventaire statistique de la hêtraie de Peïra Cava a été lancé en 2007 avant les nouveaux protocoles de prise de données datant de 2009. Il a été stratifié en **13 blocs** (identifiés par une lettre) assis sur des peuplements et des stations forestières homogènes sur une surface totale de **201,23 ha**.

Au total, **204 placettes relascopiques** ont été implantées dans ces plages de peuplement selon un dispositif systématique.

Les placettes n'ont pas été repérées de manière définitive mais nous disposons des coordonnées GPS des points inventoriés ainsi que des données détaillées collectées dans le système d'information (SIG).



Voir annexe 06 – protocole d'inventaire statistique et données
fiche d'inventaire
liste des blocs, parcelles et placettes inventoriés
données



Voir annexe 07 - carte des blocs et placettes de l'inventaire statistique



m Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur

(sur l'ensemble des blocs de l'inventaire statistique, sans stratification)

Essences	Surface terrière		PB		BM		GB		Volume bois fort (tige +houp.)	
	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ³ /ha	%
Hêtre	18.3	70	6.0	33	9.9	54	2.5	13	174	69
Pin sylvestre	5.0	19	0.7	14	3.1	62	1.2	23	51	20
Sapin pectiné	2.7	10	1.1	42	1.1	42	0.4	16	24	10
Epicéa commun	0.3	1	0.1	27	0.2	65	0.0	8	3	1
TOTAL	26.2	100	7.9	30	14.3	54	4.1	16	252	100



m Un réseau de 9 placettes permanentes a été installé dans la hêtraie de Peïra Cava

Il permettra d'avoir une meilleure connaissance de la production biologique annuelle moyenne à l'hectare (les hêtraies des Alpes du sud sont peu connues).

Chaque placette comprend, sur un rayon variable mesuré, au moins **dix arbres** (jusqu'à seize) **numérotés** de façon définitive dont la **circonférence doit être mesurée tous les 5 ans**. La **surface terrière au centre** et la **hauteur dominante sera également renseignée**.

Une fiche a été créée à cet effet et sera renseignée tous les cinq ans.

Les données de la première campagne ont été relevées en 2007 et figurent en annexe (ainsi que la fiche à renseigner).



Une placette hêtraie



Voir annexe 08 - Carte des placettes permanentes d'accroissement hêtraie



Voir annexe 09 – placettes permanentes d'accroissement hêtraie
fiche à renseigner
relevé 2007

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Enjeu **f** faible ou sans objet **m** moyen **F** fort

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	1242.62	354.65	432.03	0.00	= 2029.30

A - Volumes de bois produits

m Tableau synthétique de la production moyenne

Essence	Production en volume (m ³ /ha/an)
Hêtre	4,6
Pin Sylvestre	4
Sapin pectiné	6

Source des données :

-Inventaire Forestier National (campagne 2002-Alpes-Maritimes) ;

-forêts de référence du 06 où des inventaires en sapinière ont déjà été réalisés : FC LA Bollène Vésubie, FC Saint-Martin de Vésubie, FC Saorge, FC La Brigue.

A confirmer localement par les placettes d'accroissement hêtraie.

f m Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Volumes récoltés (m ³)*										
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Jardiné		Produits accidentels	Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	(inclus)	prévu	réalisé
3300	2285	14500	11506	21800	9654	7200	10283	10 %	46800	33928
									Ecart	
									- 28	%

*Volume total

f m Analyse succincte du bilan des volumes récoltés

L'état d'assiette des coupes de bois a marché jusqu'à 1999 (année de la grande tempête qui a ravagé bon nombre de forêts françaises), où la commercialisation a subi une régression très forte jusqu'en 2005 (peu de ventes réalisées : une en 2002 et une en 2004).

La vente de hêtre a repris depuis 2005 (en bois de chauffage).

Le pin sylvestre, essence difficile à commercialiser, s'est vendu récemment en bois énergie « plaquette » sous forme de contrat d'approvisionnement.

Le sapin a, en général, toujours trouvé preneur en bois d'œuvre.

m Modes de mobilisation habituellement utilisés : bois sur pied.

B - Desserte forestière

f m Etat de la voirie forestière

A ce stade, une approche globale par type de voirie est suffisante.

Le descriptif détaillé de la voirie forestière figure dans les bases de données actualisées du système d'information (SIG).

Type de desserte		Long. Totales (km)	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi- fonctionnel DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	0	0,73** (calcul brut)	Oui			
	empierrées	0					
	terrain nat.	14,9			Bon	Sans effet	Pastoralisme Cynégétique DFCI
Dont routes publiques participant à la desserte*		0,3					Pastoralisme Accueil du public Cynégétique DFCI
Pistes et sommières		24,1					Cynégétique DFCI
Ancrages câbles		Nb : néant					

* Les routes publiques ne jouant aucun rôle de desserte ne sont pas comprises

**D'après une étude récente réalisée par l'ONF sur le département, la densité de desserte à Lucéram varie de 0 (aucune) à la tranche 3-11.

L'état de la desserte est jugé suffisant pour réaliser les exploitations forestières prévues dans ce document (en tous cas pour les coupes non conditionnelles). D'autres coupes pourront utiliser des câbles forestiers.

Les exploitants pourront cependant être amenés à ouvrir ou rafraîchir des pistes de débardage lors des coupes en cours (avec l'accord local de l'ONF).

Le réseau des pistes forestières ne comporte aucune circulation publique (sauf ayant droit) et est dotée des infrastructures de réglementation (panneaux et barrières).



f m Principales difficultés d'exploitation :

La **plus grande difficulté d'exploitation est liée au relief** : nombreux obstacles (barres rocheuses) et pente en travers très forte dans la plupart des secteurs.

C Voir Carte de la desserte et des unités de vidange

1.3.2 Fonction écologique

Enjeu **f** faible **m** moyen **F** fort

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible*	enjeu moyen**	Enjeu fort	
Fonction écologique		1466.53	562.77	0.00	= 2029,30

* dénommé « enjeu ordinaire », ** dénommé « enjeu reconnu »

La fonction écologique de la forêt **d'enjeu reconnu m** (ou moyen) est liée à la **hêtraie relique de Peïra Cava (en limite d'aire, autrefois beaucoup plus étendue) et aux espèces remarquables repérées dans la forêt**. Ce zonage n'est cependant pas exprimé par des protections officielles.

Observations préalables

f m La démarche d'aménagement n'a pas pour vocation de générer des inventaires naturalistes. Ceux-ci doivent être réalisés dans d'autres démarches (rédaction de DCOB, Contrats Natura 2000, Charte Forestière de Territoire, initiatives de Collectivités territoriales, projets partenariaux...). Cependant, grâce à la connaissance locale du terrain, l'ONF a découvert, au cours des descriptions liées aux peuplements, des richesses écologiques particulières (voir le tableau ci-après).

f m Statuts réglementaires et zonages existants :

La forêt recouvre uniquement des ZNIEFF de type 2 sur 1957,05 ha (96% de la surface) :

- Chaîne de Féron - mont Cima 06-130-100 (79,72 ha)
- Forêt de Lucéram 06-131-100 (1877,33 ha)

m Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

- La pérennité de la hêtraie relique de Peïra Cava / Arpin est liée aux évolutions climatiques et à la dynamique du sapin (espèce d'ombre) qui peut empêcher le renouvellement du hêtre.
- Les vallons riches en biodiversité doivent être protégés des exploitations forestières (en particulier les zones à spéléperpes).
- Les chênes chevelus repérés ne sont pas en danger ; les chênes faux-liège n'ont pas l'air adaptés au milieu (ils ont sans doute été plantés).

m Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Hêtraie de Peïra Cava / Arpin	Crête Rocaillon-Peïra Cava et vallon d'Arpin	Hêtraie relique en limite d'aire naturelle Suppression des sapins gênants à Peïra Cava Sylviculture dynamique à Peïra Cava Zone d'Arpin riche en hêtres à cavités : non exploitation	non
<i>Quercus Crenata</i> Chêne faux liège	P 2-3-4	Espèce rare, sans doute implantée localement. Ne pas les couper	oui
<i>Quercus Cerris</i> Chêne chevelu	Versant est de la crête Rocaillon-Peïra Cava	Espèce remarquable, naturelle. Sylviculture possible pour renouveler les individus Pas d'éradication totale	non
<i>Mycobilimbia pilularis</i> (lichen)	P 51	Espèce peu courante trouvée pour la deuxième fois dans les Alpes-maritimes Pas d'exploitation forestière (milieu fermé)	non
Faune remarquable			
Une loge de Pic Noir	Point GPS P 35	Ne pas couper l'arbre (hêtre)	oui
<i>Speleomantes ambrosii</i> ou spéléperpes brun	Vallon de Raimonau P 46-47 et P 50	Ne pas exploiter les parcelles 50, 47 Zone de conservation des arbres sur 30 m de part et d'autre du vallon P 46	oui

* Terme défini dans l'instruction 95-T-32 du 10 mai 1995 : espèce rare, vulnérable ou particulière (endémique, en limite d'aire, en situation marginale, race, écotype...).

m Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire

Aucun inventaire réalisé



Voir annexe 10 - Carte des richesses écologiques repérées et des zones à ne pas exploiter



Chêne chevelu



Deux jeunes spéléopis bruns

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Enjeu faible **f** moyen **m** fort **F**

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible*	enjeu moyen**	Enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		1993.35	35.95	0.00	= 2029,30

* dénommé « enjeu ordinaire » ; ** dénommé « enjeu reconnu »

A - Accueil et paysage

Observations préalables

f m La démarche d'aménagement n'a pas pour vocation de générer des études de fréquentation ou des études paysagères. Celles-ci doivent être réalisées dans d'autres démarches (Charte Forestière de Territoire, initiatives de Collectivités territoriales, projets partenariaux...) et être prévues dans le plan d'action.

f m Référence à l'atlas départemental des paysages

La carte des familles et des entités paysagères des Alpes-Maritimes inclut Lucéram dans la famille K1 « Le Bassin des Paillons » dont les unités paysagères ont les caractéristiques suivantes :

SPÉCIFICITÉS

- Limité par le Mont Chauve et le Mont Agel, le bassin des Paillons descend depuis des sommets dépassant les 1000 m (Mont Féron, Cime de Roccasiera) par des vallées encaissées, à la géologie chahutée, creusées par les cours d'eau.
- Ce fleuve aux crues brutales a été peu à peu corseté, endigué.
- Les pentes abruptes étaient aménagées en terrasses étroites ; enrichies, elles sont gagnées par des pinèdes.
- En amont, les versants instables, à la végétation dégradée, ont fait l'objet d'importants travaux de restauration de terrain de montagne. Des forêts domaniales fixent les pentes.
- La pression urbaine de l'agglomération niçoise remonte dans les vallées. L'habitat, dispersé, s'est éparpillé sur les versants ; les fonds de vallée étroite ont concentré routes, bâtiments d'activité, extractions de matériaux, logements collectifs, en gagnant sur le lit des fleuves.

Tiré de www2.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr

- Dès le siècle dernier la station de sports d'hiver de Péra-Cava (Lucéram) s'est implantée sur les hauteurs.

f m Description succincte des équipements structurants de l'accueil du public

Un certain nombre d'infrastructures d'accueil (table-bancs et bancs), en état parfois médiocre, sont installées en forêt et un réseau de sentiers balisés inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) sillonne la forêt. Le stationnement est rarement organisé.

Il existe une réglementation de circulation sur la voirie forestière par arrêté municipal.



m Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages

Peu de menaces pèsent actuellement sur les paysages, presque uniquement forestiers de cet espace. Les ouvertures paysagères aux abords des sites fréquentés doivent cependant être entretenues pour garantir la qualité de l'accueil.

m Classements réglementaires

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Monument historique classé : Chapelle ND de Bon Coeur	6,5	Arrêté du 20/07/1942	Patrimoine historique	Maintien du paysage p 82

m Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

La fréquentation touristique tournée vers les activités de nature a commencé très tôt à Lucéram, notamment avec la création de la station climatique de Peïra Cava dès le début du XXème siècle.

La **commune est un lieu de passage entre plusieurs vallées** (Bevera, Paillon, Vésubie). Les cols présentent des points de vue intéressants sur le panorama et sont des lieux de halte pour les touristes transitant entre les vallées.

Le **rallye de Monte-Carlo**, avec l'étape phare du Turini, déplace un public important sur la commune pendant le mois de janvier.

L'essentiel de la fréquentation en forêt de Lucéram s'organise autour de promeneurs utilisant l'espace naturel pour le pique nique, la détente et les courtes promenades, en quelques sites privilégiés.

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Tradition et manifestations associées
Peïra Cava (p83-60-24)	Équipements favorisant une activité sportive, ludique ou de découverte	Moyenne Plutôt estivale	Parc acrobranche, parc sportif, ancienne piste de ski avec projet, table d'orientation
Champ de tir (p 29-33-34)	Espace de nature proche et facile d'accès	Moyenne Plutôt estivale	Zone de détente et de pique-nique
Plan Constant (p11)	Espace de nature proche et facile d'accès	Moyenne Plutôt estivale	Zone de détente et de pique-nique

m Sensibilités paysagères

Les enjeux paysagers sont surtout sensibles aux abords des trois points d'attraits cités. Ils sont associés à une distance de visibilité proche (vision « interne »). Les points d'intérêts sont plutôt centrés sur les panoramas lointains (belvédère sur les sommets des Alpes et sur la mer Méditerranée).



C Voir Carte des équipements d'accueil, des paysages et des statuts réglementaires

B - Ressource en eau potable

m Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Les périmètres rapprochés des sources de Vernes et Peïra Cava (et forage de Tennis) impactent la forêt sur **5,13 ha** (p 25-27-59-60). Les préconisations associées figurent à l'arrêté préfectoral.

La forêt est également touchée par les périmètres éloignés des sources de Para, des Moulins (zone Rocaillon, Rocassiera et Tournet) et du Paraïs (zone Grand Braus).

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Enjeu **f** faible ou sans objet **m** moyen **F** fort

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	813.99		6.69	1208.62	= 2029,30

Observations préalables :

f m F La démarche d'aménagement n'a pas pour vocation de générer des acquisitions de connaissance et expertises en matière de risques naturels. Celles-ci, demandant une forte technicité, doivent être réalisées dans d'autres démarches (plans de prévention contre les risques naturels prévisibles, Charte Forestière de Territoire, initiatives de Collectivités territoriales, projets partenariaux...) et être prévues dans le plan d'action.

Dans les secteurs à enjeu faible f : il y a absence de tout risque naturel avéré (remarque : il n'y a pas de risques naturels s'il n'y a pas d'enjeu humain à l'aval).

Sur les zones à enjeu moyen ou fort m F, la forêt a un rôle possible de protection par rapport aux aléas chute de blocs (enjeu moyen) et torrentiel (enjeu fort).

Une expertise plus détaillée serait nécessaire pour réaliser le zonage des forêts ayant un rôle de protection avéré.

Une forêt est dite à rôle de protection contre les risques naturels dès lors qu'elle contribue ou est susceptible à terme de contribuer à la maîtrise des aléas et donc de réduire le risque vis-à-vis d'enjeux socio-économiques menacés.

Sans expertiser de façon détaillée la forêt, nous pouvons rappeler quelques vérités simples :

- ❖ **Contre les chutes de blocs** : la forêt ne peut avoir un rôle de protection que si le volume unitaire des blocs est inférieur à 1 m³, si la masse totale mise en mouvement est inférieure à 500 m³ et si la bande arborée dépasse 250 m (sens de la pente).
- ❖ **Contre le risque torrentiel et en zone méditerranéenne**, la zone d'aléa retenue est étendue au bassin d'alimentation des torrents recensés. Les parties dénudées du bassin d'alimentation contribuent à aggraver l'effet dévastateur des crues en les alimentant en matières fines. La forêt n'a un rôle de protection que si le couvert végétal en été (toutes strates confondues) est supérieur à 70% dans la zone de départ (bassin-versant) et pour des pluies pas trop intenses. Pour tous les autres cas, elle a un rôle de protection faible, voire dangereux lorsque des gros bois sont signalés dans la zone de transit (lit du torrent, risques d'embâcles).

m F Classements réglementaires et zonages induits

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)
Périmètre RTM	42,79

Les terrains périmétrés RTM (loi de 1882) font partie de la série des Paillons qui regroupe des espaces soumis à une érosion très active du même bassin versant.

Plusieurs Plan de Prévention des Risques (PPR) sont en cours d'élaboration sur la commune.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux	Objectifs de gestion retenus (par le propriétaire)
Production (ligneuse et non ligneuse)	
La fonction de production ligneuse est liée principalement à la hêtraie mélangée du secteur de la crête Rocaillon-Peïra Cava. Elle a été exploitée dans le passé ancien, avec une reprise récente de l'activité surtout depuis l'année 2005. La commune souhaite activement développer le matériau « bois énergie ». La gestion passée a permis la création d'un réseau de pistes qui sont aujourd'hui utilisées par les professionnels du bois, ce qui constitue, à l'heure actuelle, un atout majeur pour la forêt.	-Sylviculture permettant de produire du bois d'œuvre, du bois de chauffage et développer la fourniture de matériau « bois énergie » là où les conditions le permettent -Tout en accompagnant la nature vers la forêt de demain (avec conservation des mélanges d'essences et adaptation aux changements climatiques) -Réaliser des travaux d'entretien indispensables à la forêt en fonction des recettes annuelles de la commune
Manque de données sur le hêtre des Alpes du Sud Actions de recherche	-Etudier la croissance du hêtre (implantation de placettes permanentes d'accroissement en forêt) -Les graines de la hêtraie de Peïra Cava sont classées et régulièrement récoltées dans le but de conserver cette race locale de hêtre
Fonction écologique	
Une richesse patrimoniale repérée à conserver : -espèces patrimoniales ou protégées -hêtraie relique de Peïra Cava et Arpin en limite d'aire naturelle -des vallons riches en biodiversité	-Les espèces patrimoniales ou protégées seront préservées des interventions humaines sauf les chênes chevelus qui ne sont pas en danger et feront l'objet d'une sylviculture conduisant à leur renouvellement. -Le maintien de la hêtraie est un des objectifs forts de la gestion future de la forêt de Lucéram. Il est cependant conditionné aux évolutions climatiques futures et au dosage sylvicole du concurrent : le sapin pectiné. -Les vallons riches en biodiversité doivent être protégés des exploitations forestières.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Maintien des paysages et des possibilités d'accueil du public	Remplacer les équipements d'accueil dans la durée de l'aménagement Maintenir des points de vue paysagers Maintenir des espaces ouverts Le pastoralisme, un bon outil « bio » Entretien des abords des sites fréquentés
Eau potable	Respecter les prescriptions des périmètres de captage lors des coupes de bois ou travaux forestiers
Protection contre les risques naturels	
Risques chutes de blocs et risques torrentiels avérés : la forêt doit être gérée de façon à avoir le meilleur rôle de protection face aux risques.	Ne pas réaliser de coupes rases sur les versants. Gestion des coupes de bois en futaie irrégulière (ouvertures dans les peuplements inférieures à 0,5 ha) Limiter les gros bois dans les lits des torrents à risque

Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Les incendies ravagent régulièrement la forêt. Le risque y est très important et doit être intégré aux actions prévues. La commune s'est engagée dans une politique de prévention contre les incendies de forêt prenant en compte l'aménagement global et la gestion de l'espace rural (élaboration d'un schéma directeur de l'espace rural, réalisé en 2005)	Les prescriptions du schéma directeur de 2005 sont intégrées Les coupures pastorales seront encouragées (« pare-feux » naturels) Les équipements DFCI entretenus Les débroussailllements aux abords des sites fréquentés effectués
Le pastoralisme a été pratiqué depuis longtemps notamment dans le secteur du Grand Braus. Cette activité concourt à l'entretien des paysages, des milieux ouverts et à sa biodiversité tout en préservant le patrimoine culturel ancestral de la région. Elle est aussi fondamentale pour lutter contre les incendies de forêt par l'entretien de « pare-feux » naturels	Le pastoralisme sera donc favorisé dans tous les secteurs qui peuvent intéresser des éleveurs en créant des concessions adaptées aux troupeaux et aux milieux Des diagnostics pastoraux pourront être engagés pour mieux connaître la ressource végétale
Dépérissements : les effets du dérèglement climatique pourraient rapidement bouleverser la répartition potentielle des espèces forestières et aggraver les dépérissements déjà constatés. Ils seraient susceptibles d'affecter toutes sortes d'essences en bouleversant le contexte stationnel, voire en favorisant certains ravageurs ou maladies	Un suivi sanitaire de la forêt sera réalisé La sylviculture de la hêtraie sera constamment actualisée en fonction des dernières connaissances sur l'évolution des essences forestières
Equilibre faune-flore Ce point est d'autant plus important que l'espace communal du Grand Braus constitue une réserve de chasse depuis 1982 où les cerfs sont nombreux	La pression de chasse doit être maintenue La progression du cerf, vis à vis des dégâts en forêt, devra être particulièrement observée

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière		398,27
Futaie irrégulière	432,03	241,98
Futaie jardinée		118,38
Repos conditionnel	354,65	
Sous-total : surface en sylviculture	786,68	758,63
Hors sylviculture	1242,62	893,39
Total : surface retenue pour la gestion	2029,30	1651,96

Les surfaces qui ont été intégrées à la nouvelle forêt communale en 2007 ne sont pas classées en sylviculture (d'où la différence de surface dans le « hors sylviculture »).

La surface en sylviculture reste toutefois semblable.

Le classement en futaie irrégulière regroupe plus ou moins les anciennes séries traitées en futaie irrégulières et jardinées (hêtraie mélangée).

Le repos conditionnel (coupes conditionnelles « bois énergie » ou câble) concerne surtout des peuplements feuillus ou des pinèdes qui seraient effectivement en majorité traitées en futaie régulière (comme dans la période précédente).

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus					
Essences objectifs	Surface en sylviculture (y compris conditionnelle)	Age Retenu*	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Hêtre (souvent en mélange)	346		35	Feuillus divers	Ubac montagnard moyen et inférieur à sol profond (calcaire ou siliceux)
Pin sylvestre (souvent en mélange)	188	120	35		Toutes stations
Sapin, épicéa	7		40		Ubac montagnard moyen à sol profond (siliceux) Partie > 1350-1400 m (p 44)
Taillis et TSF (surétagés) à charme houblon et chêne pubescent	74	80	NS	Pin sylvestre en sur étagement, hêtre, sapin, épicéa	Toutes stations en adret

* Cette colonne est sans objet pour les traitements avec suivi non surfacique du renouvellement.

Aucune substitution d'essence ne sera réalisée.

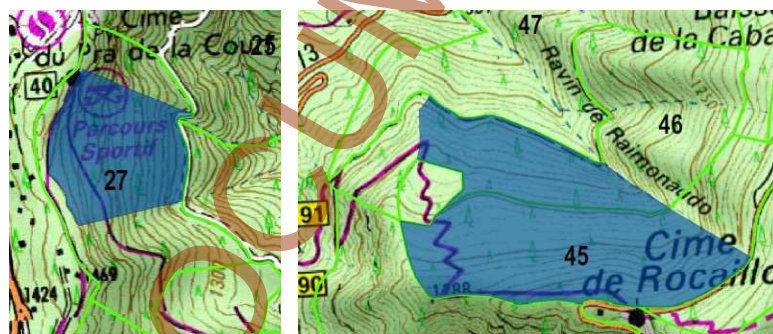
D'une manière générale, dans les mélanges de la hêtraie (en sylviculture irrégulière), il conviendra de **privilégier le pin sylvestre sur les crêtes sèches et dans les parties basses en altitude** (avec les autres feuillus présents). **Le sapin et l'épicéa seront acceptés et favorisés seulement dans la parcelle 44** (la plus haute en altitude en ubac, donc la plus favorable pour ces essences). Dans les autres parcelles le travail sera réalisé plutôt au profit du hêtre, tout en conservant le mélange avec le pin sylvestre (surtout sur le versant est de la crête Peïra Cava-Rocaillon).



Voir Carte des essences objectif

A NOTER :

Le peuplement de hêtre a été sélectionné pour la récolte de semences forestières dans les parcelles 27, 45, 46 (parties) par arrêté de classement du 20/11/2009 et sur une surface de 31,19 ha.



2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

Surface en régénération conditionnelle (non comprise dans les bilans) :

Elle est représentée par la surface des parcelles dont la régénération dépend de contraintes :

- techniques

*p 61-62-63, conditionnée par la pose d'un câble long ;

*p 69-70-71, conditionnée par la prolongation d'une piste sur 1,5 km ;

- économiques

*p 15-17-24-25-28-30-32-41-42-79, coupes opportunistes « bois énergie »

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements			
Indicateurs de renouvellement	Valeurs observées sur la forêt	Cible	Note globale forêt
Surface terrière (cible fixée par directive territoriale)	26	16 à 21 (hêtre)	8 / 10
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	10%	10 %	
Densité de perches (densité minimale fixée par directive territoriale)	1,3	50	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	14 ha		

2.4 Classement des unités de gestion

Classement des unités de gestion surfaciques (constitution des groupes d'aménagement)

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (parcelles entières)

Libellé groupe / Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Surface maximale évaluée en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
Irrégulier à suivi non surfacique (avec équilibre au niveau de la partie de forêt) Faisant l'objet de coupes de bois irrégulières	IRR (code national)	18		19.23	17.00	18	432,03
		19		19.39	16.00	18	
		20		17.67	4.00	18	
		23		29.51	15.00	11	
		26		28.66	19.00	12	
		27		18.74	16.00	10	
		29		31.17	20.00	13	
		33		20.31	6.00	17	
		34		30.59	25.00	17	
		35		20.70	13.00	13	
	IRRE (code territorial)	44		12.33	12.00	12	
		45		19.40	15.00	10	
		46		22.53	12.00	10	
		48		23.60	22.00	11	
		49		20.30	12.00	11	
		52		27.83	21.00	11	
		53		26.53	20.00	12	
		59		22.73	16.00	11	
		60		20.81	16.00	11	
Repos Conditionnel Faisant, si opportunité, l'objet de coupes « bois énergie » ou coupes conditionnées à la pose d'un câble long)	REP (code national)	15		39.18	6.00	x	
		17		15.07	4.00	x	
		24		45.06	7.00	x	
		25		31.40	11.00	x	
		28		22.89	10.00	x	
		30		24.25	20.00	x	
		32		24.45	9.00	x	
		41		16.43	5.00	x	
		42		24.02	3.00	x	
		61		19.53	x	x	
		62		16.08	x	x	
		63		21.51	x	x	
		69		12.94	3.00	x	
		70		18.21	10.00	x	
		71		18.12	6.00	x	
		79		5.51	4.00	x	

(suite page suivante)

X à expertiser

(suite tableau)

Libellé groupe / Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Surface maximale évaluée en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
Pastoralisme Faisant l'objet de concessions pastorales (Surface minimale, l'objectif doit être en augmentation)	HSP (code national)	2		20.29			146,02 (ici unité du Grand Braus)
		3		23.59			
		4		21.22			
		6		19.23			
		8		19.34			
		9		16.17			
		10		15.86			
		11		10.32			
Evolution naturelle Rien ne se passera sur cet espace pendant 20 ans (sauf urgence particulière)	HSN (code national)	1		8.93			1096,60 (dont 591,57 ha à l'état boisé)
		5		12.96			
		7		11.86			
		12		12.34			
		13		13.58			
		14		27.75			
		16		20.41			
		21		14.11			
		22		25.75			
		31		21.04			
		36		11.73			
		37		31.43			
		38		13.51			
		39		56.30			
		40		20.16			
		43		19.75			
		47		24.24			
		50		13.41			
		51		12.41			
		54		18.33			
		55		28.93			
		56		17.38			
		57		15.77			
		58		73.21			
		64		27.84			
		65		20.02			
		66		15.61			
		67		14.60			
		68		23.02			
		72		41.97			
		73		22.40			
		74		16.48			
		75		11.64			
		76		9.97			
		77		58.48			
		78		9.22			
		80		12.75			
		81		9.95			
		82		9.84			
		83		51.93			
		84		41.85			
		85		10.40			
		86		15.32			
		87		6.13			
		88		35.85			
		89		37.05			
		90		34.27			
		91		23.00			
		92		11.72			
Total				2029,30	395,00		

 Voir Carte d'aménagement

2.5 Programme d'actions pour la période 2011 - 2030

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Etat des lieux**

Suite aux réorganisations foncières, des travaux de recherche et de création de limites devront être menés ; l'entretien des limites déjà repérées peut être également nécessaire à la bonne gestion forestière.

- **Les principaux types d'actions envisageables sont :**

- ✓ **L'acquisition d'enclaves par la commune** permet de réduire le morcellement de la forêt et diminue les difficultés rencontrées dans la gestion. Cette politique mérite d'être poursuivie.
- ✓ **Les limites périmétrales et parcellaires** seront matérialisées par des traits à la peinture sur les arbres et les rochers. Elles sont indispensables au repérage des actions engagées en forêt. Le nouveau périmètre ainsi que le nouveau parcellaire de la forêt devront être installés en priorité dans les zones où la gestion le nécessite et où les limites naturelles ou artificielles facilement repérables (crêtes, vallons, sentiers, pistes) ne suffisent pas.

Code	Priorité	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût annuel indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1	1	Limites périmétrales et parcellaires	Forêt	2 km / an à 850 € / km	1700	E
Coût moyen annuel FONCIER (€)					1700	



- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

Le développement du pastoralisme devrait conduire à une augmentation du revenu lié aux concessions.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

Enjeu de production ligneuse **f** faible ou sans objet **m** moyen

A - Documents de référence à appliquer

1-Il n'existe aucun guide de sylviculture du hêtre des Alpes du Sud. Cependant il est possible de se référer à un mémoire de 2005 d'une élève ingénieur de la FIF (Formation des Ingénieurs Forestiers - Pauline Delord - « Le hêtre dans les Préalpes du Sud : bilan de la situation actuelle et première ébauche d'une sylviculture adaptée »).

A télécharger ici :

http://docpatrimoine.agroparistech.fr/spip.php?page=article&id_rubrique=64&id_article=186

2-« Récolte de bois en montagne »,
L'adaptation de la sylviculture à la pente



Adaptation de la sylviculture à la pente



3-DRA-SRA « montagnes alpines »

4-Guide de sylviculture du pin sylvestre en région PACA

B - Coupes **f m** Programme de coupes

Cas des coupes programmables par années (coupes irrégulières – groupe IRR)

							CONSIGNES PARTICULIERES
Année	Parcelle	UP (partie ou bloc d'inventaire)	Essences majoritaires	Structure	Surface à parcourir	Type	Garder les mélanges ps-he-Lutter contre les bois noirs concurrents (sp-epc) hors des stations favorables
2011	26 p	B partie	PS-HE	REG MB	18.00	câble-tracteur	
2012	27	entière dont bloc C	HE-PS	IRR	16.00	câble-tracteur	
2013	23 p	A (nord)	HE-PS	IR MB	7.00	câble-tracteur	
2014	23 p	sous la piste	PS-HE	IRR	8.00	facultative câble	
2015	29 p	D	PS-HE	REG PB-MB	15.00	câble-tracteur	
2016	34 p	sud-pie basse versant	PS-HE	IRR	10.00	facultative câble	
2017	45	G (sauf vallon)	HE	REG PB-MB	15.00	tracteur	
2018	44	F	SP-PS	IR MB	12.00	tracteur	p 45-46 : protection du vallon de Raimondino (aucun martelage sur 30 m de part et d'autre)
2019	46 p	H (sauf vallon)	HE	REG MB	12.00	câble	
2020	52 p	K (partie haute)	HE	IR MB	11.00	câble-tracteur	
2020	52 p	partie basse	PS-HE	REG	10.00	facultative câble	LEGENDE
2020	53 p	L (partie haute)	HE	REG MB	10.00	câble-tracteur	REG=régularisée
2020	53 p	partie basse	PS-HE	REG	10.00	facultative câble	IRR=irrégulière
2021	59 p	M (partie haute)	HE-SP	REG PB-MB	11.00	câble-tracteur	TSF=Taillis surétagé
2021	60 p	M (partie haute)	HE-SP	REG PB-MB	9.00	câble-tracteur	T=taillis
2021	59 p	partie médiane	HE-SP	REG	5.00	facultative câble	
2021	60 p	partie médiane	HE-SP	REG	7.00	facultative câble	PB=petits bois
2022	27	entière dont bloc C	HE-PS	IRR	16.00	câble-tracteur	MB= moyens bois
2022	48 p		HE	IR MB	19.00	tracteur	GB=gros bois
2023	35 p	E (partie centrale)	HE-PS	REG MB	10.00	tracteur	
2023	49 p	J (partie haute)	HE	REG PB	12.00	câble-tracteur	loge de pic dans un hêtre
2024	23 p	A (nord)	HE-PS	IR MB	7.00	câble-tracteur	
2024	26 p	B partie	PS-HE	REG MB	18.00	câble-tracteur	
2025	18		PS-SP-EPC	IR MB	17.00	tracteur	HE=hêtre
2025	19 p	sud-ouest	PS-SP-EPC	IR MB	10.00	câble-tracteur	PS=pin sylvestre
2025	20 p	rive gauche vallon	PS-SP-EPC	IR MB	4.00	câble-tracteur	SP=sapin pectiné
2026	33 p	plateau nord	PS-HE	REG	3.00	câble-tracteur	EPC=épicéa
2026	34 p	plateau dont bloc L	PS-HE	REG			PN=pin noir
		nord-début de pente		IRR	15.00	câble-tracteur	FD=feuillus divers
2027	45	G (sauf vallon)	HE	REG PB-MB	15.00	tracteur	
2028	29 p	D	PS-HE	REG PB-MB	15.00	câble-tracteur	p 45-46 : protection du vallon de Raimondino (aucun martelage sur 30 m de part et d'autre)
2029	46 p	H (sauf vallon)	HE	REG MB	12.00	câble	
2030	44	F	SP-PS	IR MB	12.00	tracteur	

Cas des coupes conditionnelles (coupes à moduler selon la demande – groupe REP)

Année coupe	Parcelle	UP (partie à exploiter)	Essences majoritaires	Structure	Surface à parcourir	Type	Qualité	CONSIGNES PARTICULIERES
selon opportunité	15	nord	PS 70%-PN 30%	REG	6.00	tracteur	"Bois énergie"	LEGENDE REG=régularisée IRR=irrégulière TSF=Taillis surétagé T=taillis PB=petits bois MB=moysens bois GB=gros bois HE=hêtre PS=pin sylvestre SP=sapin pectiné EPC=épicéa PN=pin noir FD=feuillus divers
selon opportunité	17	nord	PS 70%-PN 30%	REG	4.00	tracteur	"Bois énergie"	
selon opportunité	19	sud-ouest	PS-FD	IRR	6.00	câble-tracteur	"Bois énergie"	
selon opportunité	24 p	bande sous la piste	PS-HE-FD	IRR	7.00	câble	"Bois énergie"	
selon opportunité	25 p	bande sous la piste	FD	TSF	5.00	câble	"Bois énergie"	
selon opportunité	25 p	bande contre la p27	PS-HE	REG	6.00	câble-tracteur	"Bois énergie"	
selon opportunité	26 p	triangle au-dess. piste	PS-FD	REG	1.00	tracteur	"Bois énergie"	
selon opportunité	28 p	bande sous la piste	PS-FD	TSF	10.00	câble	"Bois énergie"	
selon opportunité	29 p	bande au-dess. piste	PS-FD	TSF	5.00	câble-tracteur	"Bois énergie"	
pas avant 2028	30		PS	REG	20.00	câble-tracteur	"Bois énergie"	
selon opportunité	32 p	E partie sous la piste	PS-HE	IRR	3.00	câble	"Bois énergie"	
selon opportunité	32 p	bande ss et sur piste	PS-FD	TSF	6.00	câble-tracteur	"Bois énergie"	
selon opportunité	33 p	bande au-dess. piste	PS-FD	TSF	3.00	câble-tracteur	"Bois énergie"	
selon opportunité	35 p	bande au-dess. piste	PS-HE	REG	3.00	tracteur	"Bois énergie"	
selon opportunité	41 p	bande sous la piste	PS-HE	REG	5.00	câble	"Bois énergie"	
selon opportunité	42 p	bande sous la piste	PS-HE	REG	3.00	câble	"Bois énergie"	
selon opportunité	48 p	nord (adret)	FD	T	3.00	câble	"Bois énergie"	
conditionné	69 p	partie haute	PS-HE-FD	TSF	3.00	câble-tracteur	"Bois énergie"	
prolongation piste sur 1,5 km	70 p	pie centrale sauf vallon	PS-HE-FD	TSF	10.00	câble-tracteur	"Bois énergie"	
	71 p	pie centrale sauf vallon	PS-HE-FD	TSF	6.00	câble-tracteur	"Bois énergie"	
selon opportunité	79		PS	REG	4.00	tracteur	"Bois énergie"	
conditionné pose câble long-amarrage granges du lac-table d'orientation	59 p	partie basse	PS-HE	REG	à expertiser	câble long	BO-PAL-Chauff	BO=bois d'œuvre
	60 p	partie basse	PS-HE	REG	à expertiser	câble long	BO-PAL-Chauff	PAL=Palette-emballage
	61	à expertiser	HE-PS-SP	REG	à expertiser	câble long	BO-PAL-Chauff	Chauff=chauffage
	62	à expertiser	HE-PS-SP	REG	à expertiser	câble long	BO-PAL-Chauff	
	63 p	partie est-à expertiser	PS-HE	REG	à expertiser	câble long	BO-PAL-Chauff	

A Voir annexe 11 – planning des coupes de bois

f m Volume présumé récoltable

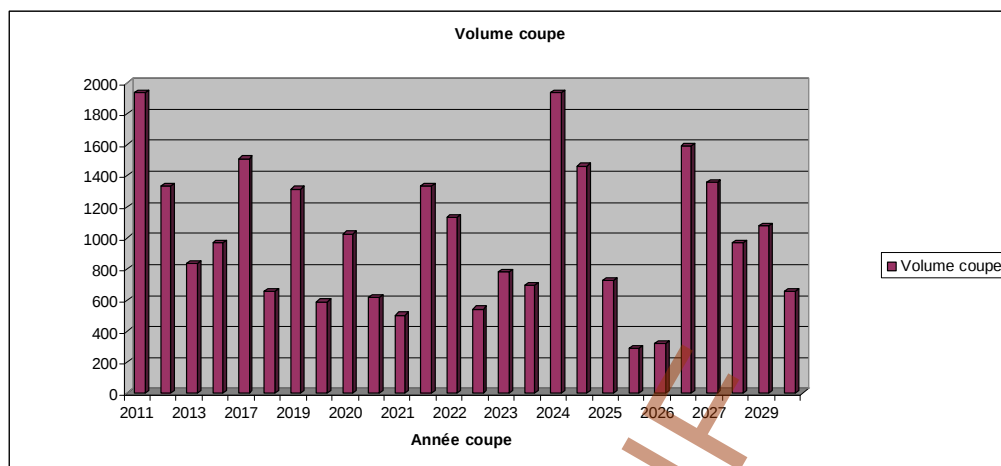
Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter		Volume total sur écorce à récolter (tige + houppier+taillis)	
	Moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	Moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ³)
IRR (coupes irrégulières)*	11 (8 durant la 1 ^{ère} rotation à 14 durant la 2 ^{ème})	218	1309 (1017 durant la 1 ^{ère} rotation à 1600 durant la 2 ^{ème})	26 178
REP –repos conditionnel (coupes opportunistes « bois énergie »)		<i>inconnue</i>		<i>inconnu</i>
Totaux				

*hors coupes facultatives

Le hêtre de Peira Cava



Année coupe	Volume coupe
2011	1936
2012	1333
2013	838
2015	967
2017	1510
2018	658
2019	1316
2020	590
2020	1027
2021	617
2021	505
2022	1333
2022	1134
2023	543
2023	784
2024	698
2024	1936
2025	1463
2025	727
2025	291
2026	319
2026	1591
2027	1359
2028	967
2029	1077
2030	658



A Voir annexe 12 – détail des coupes et des volumes présumés mobilisables

f m Mode de suivi de la récolte

Le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fait l'objet d'un suivi : il permet un affichage clair vis-à-vis du propriétaire et de la filière bois.

C - Desserte

f m Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Le réseau de desserte est jugé suffisant pour réaliser les exploitations forestières prévues dans ce document (en tous cas pour les coupes non conditionnelles). Certaines coupes pourront utiliser des câbles forestiers. **Aucune nouvelle création n'est donc prévue** à ce stade.

Les exploitants pourront cependant être amenés à ouvrir ou rafraîchir des pistes de débardage lors des coupes en cours (avec l'accord local de l'ONF).

Les routes forestières sont entretenues par le Conseil Général des Alpes Maritimes (FORCE 06).

Un entretien de certaines portions de réseau ou de sentiers indispensables à la bonne gestion pourra être proposé annuellement selon les nécessités.

Codes - action - article	Description de l'action	Localisation	Quantité	Avantages attendus Précautions	Coût annuel indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Routes forestières						
DES1	Entretien courant du réseau	Forêt		FORCE 06	0	E
Sentiers de gestion - divers réseau desserte						
DES2	Entretien courant du réseau	Forêt	1 km	Utile pour toutes les actions en forêt (martelages, travaux, coupes)	1300	E
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)					1300	

D – Travaux sylvicoles

Les travaux sylvicoles proposés annuellement conditionnent la propreté et la pérennité de la hêtraie de Peïra Cava. Ils sont de deux types :

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Surface à travailler	Précautions	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût annuel indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Code	Libellé		Observations			
Aucun	Entretien jeunes peuplements (< 7-8 m de haut) Nettoisement-dépressage	3 ha / an	Visant à conserver la répartition de la hêtraie relique face à la concurrence locale du sapin	1000	3000	I
Aucun	Nettoyages après coupes*	3 ha / an	Permettant de réduire la masse des branches au sol A réaliser en priorité aux abords des zones fréquentées	1600	4800	I
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)					7800	

*Ce travail pourra être ôté du programme annuel lorsque la commune n'aura pas vendu de coupe de bois.



Travaux de dosage du sapin (jeunes peuplements)

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

Enjeu écologique  faible  moyen

A - Biodiversité courante

Les **actions de gestion courante de la biodiversité** correspondent à de **bonnes pratiques sylvicoles**. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service)

Les termes de l'instruction INS-09-T-71 « Conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques » s'appliquent pour les lignes portées ci-après :

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Maintien de milieux ouverts	<i>Par l'activité pastorale</i>	200
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	<i>Protection des vallons sensibles (Arpin et Raimonaudo)</i>	10
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	<i>Pin sylvestre par exemple</i>	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	<i>Notamment au cours des martelages</i>	
Conservation de bois mort au sol		
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)		
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces		
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	<i>Notamment au cours des martelages</i>	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées.	<i>Pas de plantations</i>	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées		
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	<i>C'est le principe du traitement en futaie irrégulière</i>	
Maintien de lisières externes et internes diversifiées		

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

- **Les espèces patrimoniales** ou protégées seront **préservées** des interventions humaines sauf les chênes chevelus qui ne sont pas en danger. Ces derniers pourront faire l'objet d'une sylviculture conduisant à leur renouvellement. Les chênes faux-liège ne seront pas abattus à l'exclusion de ceux qui poseraient des problèmes de sécurité publique.
Les vallons contenant du spéléopès brun ne seront pas parcourus par des exploitations forestières.
Lors des opérations sylvicoles, une attention particulière sera accordée aux nouvelles espèces remarquables identifiées (loges de pic noir, par exemple).
- **Le maintien de la hêtraie** est un des objectifs forts de la gestion future de la forêt de Lucéram. Il est cependant conditionné aux évolutions climatiques futures et au **dosage sylvicole du concurrent** : le **sapin pectiné**. Des travaux sylvicoles seront engagés dans les jeunes peuplements pour dégager les hêtres éventuellement menacés par les sapins. Le hêtre sera également conservé en priorité (travail à son profit) lors des martelages (et le sapin exploité dans la majorité des cas).
- **Les vallons riches en biodiversité ne seront pas non plus parcourus en coupe de bois** afin d'y **préserver la quiétude** (cf. zonage réalisé sur la carte signalée ci-après). La hêtraie à trous de pics et à cavités du vallon d'Arpin en est un exemple.



Annexe 10 - Carte des richesses écologiques repérées et des zones à ne pas exploiter

Aucune action particulière en matière de travaux n'est à priori prévue. L'intégration des bonnes pratiques dans la gestion courante est jugée suffisante pour la conservation de la richesse écologique locale.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

Enjeu faible **f** reconnu (moyen) **m**

A - Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

f m La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes et travaux sylvicoles) intègre la prise en compte courante du paysage (forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...).

m Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Les travaux à mettre en œuvre vont en priorité au renouvellement des infrastructures d'accueil :

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût annuel indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
		Infrastructures touristiques				
ACC1		Remplacement table-bancs et bancs	Forêt	10 pour 20 ans	PU = 1 200 €	600
PAYSAGE						
		Voir texte ci-dessous				
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						600

Compléments conditionnels :

- ✓ **Certaines réouvertures paysagères** pourront être étudiées afin de développer le **panorama exceptionnel sur la mer Méditerranée et les sommets environnants du Mercantour**, avec une préférence donnée au site de Peira Cava, belvédère naturel de la commune.
- ✓ **Le stationnement est rarement organisé**, ce qui présente des inconvénients liés à l'introduction de véhicules en forêt et peut gêner l'acheminement des secours.
- ✓ **Certains sites devraient être sécurisés**. C'est notamment le cas des terrains situés en bordure de précipice pour lesquels la pose de barrière de sécurité semble indispensable (exemple du Plan Constant). A défaut de pouvoir réaliser les travaux de sécurisation il conviendra d'en interdire l'accès.
- ✓ **D'autres travaux** pourront faire l'objet de dossiers spécifiques **selon les opportunités** de financement (sentiers pédagogiques, autour des glaciers). Ces travaux sont par nature non programmables.

Ces travaux n'ont pas été chiffrés et ne pourront être réalisés que si le budget de la commune le permet.

m Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux) :
Guides techniques paysagers en vigueur

m L'organisation spatiale et temporelle des coupes et des travaux a été raisonnée de manière à en limiter les impacts paysagers à l'échelle de chaque secteur de sensibilité paysagère reconnue.

B - Ressource en eau potable

m Respecter les prescriptions particulières contenues dans les arrêtés préfectoraux AEP (alimentation en eau potable) liées aux captages cités en § 1.3.3.B.

C – Chasse – Pêche

(Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

- **Etat des lieux**

La forêt est située dans l'Unité Cynégétique N°8 du schéma départemental de gestion cynégétique.

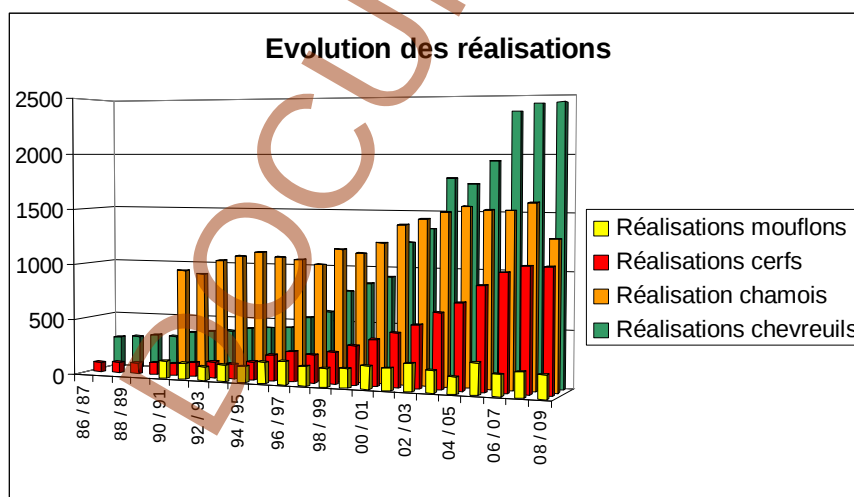


- **Les principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix de location (€)
Chasse à tir, à l'approche ou en battue 24 fusils Société de chasse locale	Année 2010 Cerf : 10 femelles 10 mâles 12 jeunes Chevreuils : 23 Chamois : 2	Aucun résultat de comptage à disposition Une réserve de chasse p 1 à 11 approuvée par Arrêté Ministériel du 16-04-1982, canton du Grand Braus sur une surface de 184 ha. Pression très forte sur le milieu naturel (cerf) avec dégâts visibles*	Inconnu Prix de location estimé sur le département : 10 € / ha

* se reporter au § 2.5.6.B

L'évolution des prélèvements sur le département donne une idée de l'évolution des cheptels de gibiers (en augmentation constante).



- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

En cas de déséquilibre important, une action de quantification et de suivi de l'intensité des dégâts devra être proposée en partenariat avec les parties concernées (administrations, fédérations de chasseurs, forêt privée...). Il n'est pas du ressort de l'aménagement de réaliser un inventaire détaillé.

D - Pastoralisme

• Etat des lieux

Nous ne citerons ci-dessous qu'une concession pastorale en cours, renouvelée régulièrement.

D'autres arrivent à échéance et vont sans doute être remaniées (voir §1.1.2. tableau des concessions)

Localisation	Surface approximative	Incidence (positive ou négative) sur le milieu - Observations	Prix de location (€)
Parcours pastoraux actuellement en gestion			
Unité pastorale du Grand Braus	131 ha 50 bovins	Positive - Maintien d'un milieu ouvert combiné à une coupe de bois en cours (sylvo-pastoralisme bovin) Impact fort - protection contre le feu	305 €
Terrains mis en défens	Surface approximative	Période d'application Observations	
Plantation parcelle 2	5 ha	Pendant 10 ans	

• Programme d'actions Pastoralisme

❖ Développement du pastoralisme par l'installation de nouveaux éleveurs

Le pastoralisme est un excellent outil pour la gestion des milieux naturels, des paysages et pour la diminution du **risque d'incendie de forêt**. Cette activité primordiale doit donc être largement encouragée.



Les peuplements à potentialité pastorale sont les landes et prairies et certaines formations boisées.

Les zones à fort risque incendie sont à privilégier pour le pastoralisme vu l'enjeu de ce fléau sur la forêt.

Le manque d'eau est un problème crucial pour le développement de l'activité pastorale et impacte sur l'efficacité du dispositif DFCI* : certains éleveurs utilisent l'eau des citernes pour leur bétail. Il faudra prévoir d'équiper les réserves d'eau en systèmes permettant une utilisation pastorale ou agricole sans compromettre l'aspect DFCI (cloisonnement de la citerne).

D'autres installations pourront être aussi nécessaires et utiles aux éleveurs. Les équipements et travaux peuvent être subventionnés (se rapprocher du CERPAM qui connaît bien le sujet).

Ces actions doivent être concertées avec les acteurs locaux de l'activité pour déterminer les espaces qui pourraient faire l'objet de pastoralisme.

* DFCI = Défense des Forêts Contre l'Incendie

❖ Coupsures pastorales à développer

Discontinuité dans le couvert ligneux combinant l'usage pastoral et la lutte contre l'incendie. Ces coupures peuvent être de forme et de taille très variables en fonction des facteurs du milieu et de la demande pastorale.

Ce type d'ouvrage peut servir d'appui stratégique pour la lutte contre les feux de forêts. Il permet néanmoins de cloisonner l'espace et de réduire l'importance d'un front de flamme. Il répond en outre à une demande relayée par une potentialité en terme d'offre pastorale, ce qui garantit la **pérennité de l'ouvrage par l'exercice d'une activité économique**. Les travaux à réaliser consistent à réouvrir le milieu par débroussaillage et abattage des arbres (des îlots peuvent être conservés). **Le terrain est ensuite proposé à un éleveur** (ou un groupement pastoral) qui **s'engage, par le biais d'une concession**, à gérer le pâturage selon des modalités en adéquation avec l'objectif de prévention contre le risque d'incendie, notamment en terme de contrôle de la biomasse. Il peut s'avérer nécessaire de repasser à intervalles réguliers, tous les trois à cinq ans, pour éliminer les refus par des opérations de débroussaillage ou de brûlages dirigés.

Se reporter à l'« étude d'aménagement et de gestion de l'espace rural pour la prévention contre les incendies, actions à mener par la commune en faveur du pastoralisme » réalisée par le CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes - Méditerranée) en janvier 2006.

La carte d'aménagement comporte les limites de l'unité pastorale du Grand Braus.

E – Affouage et droits d'usage

Néant

F - Richesses culturelles

• Etat des lieux

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Glacières	Voir photo et résumé ci-dessous	Ensemble de la forêt	Ne pas abattre d'arbres dans les puits
Chapelle Notre Dame de Bon Cœur	Monument historique classé	Impacté par périmètre de protection : P 82 sur 6,5 ha	Léguer aux générations futures un site préservé Maintien du paysage actuel

De nombreuses **glacières** (qui permettaient d'approvisionner en glace les poissonneries, pâtisseries, restaurants et cafés de la Côte d'Azur pendant l'été, jusqu'au début du XXème siècle) ont été repérées en forêt communale (13), ainsi que des restes de fortins et des traces d'anciennes charbonnières (à hêtre). Les glacières sont encore en assez bon état.



Un chêne faux-liège (*Quercus crenata*) et la hêtraie de la Cabanette figurent sur la liste des arbres remarquables.

• Programme d'actions Richesses culturelles

Néant. La sécurité du public ne pose pas de problème.

Les actions spécifiquement dédiées à l'entretien et à la restauration de sites (autres que la mise en sécurité) ne figurent pas à l'aménagement.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Enjeu de protection	f faible	ou sans objet	m moyen	F fort
---------------------	-----------------	---------------	----------------	---------------

A - Actions relevant de la sylviculture

Les actions sylvicoles (coupes avec récolte de bois, travaux sylvicoles) **à mener dans les peuplements à rôle de protection relèvent des considérations générales déjà développés au § 1.3.4.**

Une expertise plus détaillée pourra être sollicitée au service RTM (Restauration des Terrains de Montagne) si le besoin s'en faisait ressentir.

B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

Néant

C - Documents techniques de référence

Guide des Sylvicultures de Montagne, « 1. Forêts de protection », ONF-CEMAGREF d'octobre 2008.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

La forêt n'a pas fait l'objet d'un PPRIF ni d'un PIDAF.

- **Etat des lieux**

La commune de **Lucéram a connu deux grands feux** (d'une surface supérieure à 1000 ha) au cours des dernières années. L'incendie du 23 août **1986**, d'origine inconnue, a parcouru une grande partie du massif. Plus récemment, la commune a connu un incendie de grande ampleur sur la période du 31 juillet au 24 août **2003**, ayant comme origine plusieurs impacts de foudre. L'extrême sécheresse de la végétation ainsi que les vents changeant de direction et les accès difficiles ont largement contribué à la propagation des différents feux. Au total, ce sont 2095 ha qui ont été parcourus, dont **1805** sur la commune de Lucéram. Des travaux d'abattage, mise en fascines et de reconstitution ont été réalisés après l'incendie (p 2).

Sur la commune, la foudre est la principale origine des feux répertoriés depuis 1903. En outre, la plupart des sinistres sont enregistrés en **période estivale** (mois d'août majoritaire) par temps sec et orageux. Les impacts de la foudre sur les crêtes environnantes (topographie favorable) couplés au déclenchement des vents estivaux et à l'embroussaillage de certains secteurs peuvent entraîner des sinistres de grande ampleur.

Une carte du nombre de passages d'incendies (depuis 1986) révèle la sensibilité locale au feu.



Voir Carte de la sensibilité à l'incendie

La sensibilité générale de la forêt à l'incendie est forte.

Les formations présentant une sensibilité maximale sont les landes à genêts, les pinèdes claires à sous bois dense et arbustif, en situation d'adret.

La répétition de ces sinistres a conduit **les élus communaux à réfléchir à la gestion de l'après incendie**. La commune s'est donc engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur de l'espace rural (réalisé en 2005), première étape dans la mise en œuvre d'une **politique de prévention contre les incendies de forêt prenant en compte l'aménagement global et la gestion de l'espace rural**.

Celle-ci a sollicité en novembre 2006 la mise en œuvre d'une **procédure de déclaration d'intérêt général (DIG)** pour la réalisation des opérations de réhabilitation des terrains incendiés et d'aménagement du territoire communal **pour la prévention du risque de feu de forêt**.

La commune de Lucéram a mis en œuvre, par ce biais, des **actions classiques de prévention contre l'incendie** (création d'équipements, pare-feux, entretiens divers), **et des projets pastoraux et cynégétiques, à poursuivre ou à concrétiser demain**, au travers, également, **de cet aménagement forestier**.

Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre l'incendie (DFCI)



Voir Carte des équipements DFCI structurants

Plan d'action pour la défense des forêts contre les incendies (y compris études)

Les coupures pastorales ou tout autre mode de débroussaillage par les troupeaux (développé au § 2.5.4 – D (Pastoralisme)) doivent être fortement encouragés.

Tous les **sites de fréquentation** constituent des zones potentielles de départ d'incendie de forêt. En outre, les enjeux à protéger en matière de vies humaines y sont évidemment plus importants que dans les autres espaces naturels. Pour ces deux raisons il est impératif que leurs **abords soient correctement débroussaillés** et qu'une **vigilance** s'y exerce lors des périodes à risque.

Entretien et création d'équipements DFCI (FORCE 06) :

Poursuite des actions annuelles d'entretien et de surveillance par la FORCE 06 (Conseil Général des Alpes Maritimes) notamment :

- ✓ Bande de sécurité : réduction de la biomasse le long des voies de circulation, sur une largeur de 7 mètres de part et d'autre de la bande de roulement
- ✓ Lignes coupe feu : réduction de la biomasse sur de faibles largeurs (10 à 20 mètres) le long des lignes de crête ou de sentiers non mécanisables.

Possibilité de réaliser des réserves d'eau supplémentaires (en fonction des opportunités et de la faisabilité technique).

- **Documents techniques de référence**

Guide technique du forestier Méditerranéen français ; partie guide pratique « Protection des forêts contre l'incendie » (Cemagref Aix-en-Provence – 1990).

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Des dégâts de gibier sont constatés dans le secteur du Grand Braus (réserve de chasse) où la pression des cerfs est importante et vers la cime de Simon.

Il sera intéressant de suivre de façon plus détaillée l'importance de ce phénomène selon les moyens localement impartis.

La forêt n'est pas en péril pour le moment.

C – Crises sanitaires

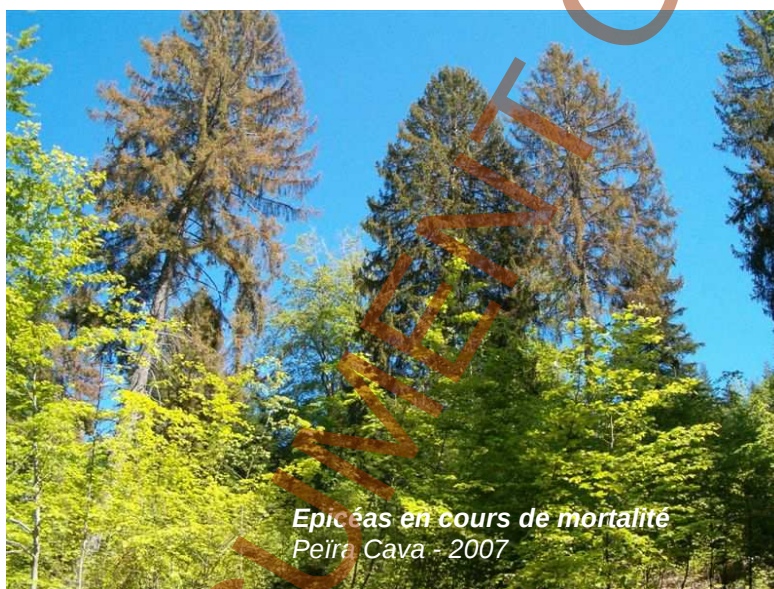
- **Crises sanitaires subies par la forêt**

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Epicéa	2007-2008	Montagnard moyen < 1350 m Hêtraie de Peïra Cava	Inconnue	Mortalité subite Peu de surface impactée 650 m3 récoltés avant mortalité

Principaux enseignements tirés en matière de gestion préventive des peuplements forestiers : ne pas favoriser l'épicéa et le sapin en basse altitude (en dessous de 1350-1400 m) ou aux expositions chaudes ou sèches.

- **Documents de référence**

Les Sapinières en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Typologie des stations forestières
1 : les Alpes pré-ligures, Janvier 2000-Cellule Régionale d'Appui Technique de l'ONF (Manosque)



D - Tassement des sols

Néant. Il n'y a pas de sols à forte sensibilité potentielle ni engorgés en permanence nécessitant impérativement des modes de récolte alternatifs.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La forêt communale de Lucéram est certifiée : PEFC / 10-21-19/139 depuis le 16/12/2005.

Elle s'engage donc dans l'amélioration de la gestion durable, de la biodiversité et de la protection de l'environnement et dans l'amélioration de la qualité du travail effectué en forêt.

B – Autres actions

- **La hêtraie de Peïra Cava** (parcelles 27, 45 et 46 parties) **est classée « peuplements classés matériel forestier de reproduction »** par arrêté de classement du 20/11/2009. Les graines sont utilisées (récoltées et plantées en pépinière) pour conserver cette espèce locale de « provenance méditerranéenne ».



La hêtraie relique de Peïra Cava

La gestion forestière doit être, dans ces secteurs, plutôt intensive pour inciter le peuplement à fructifier. C'est pourquoi nous avons adopté une rotation à dix ans dans ces parcelles. Les consignes de martelage doivent insister sur l'aspect sanitaire et l'extraction de fourchus (pour améliorer l'espèce).

- Dispositifs de recherche et placettes de référence :

9 placettes permanentes de suivi de l'accroissement du hêtre ont été installées en forêt (se reporter, pour le détail, au chapitre 1.2.2 C).

La circonférence et quelques autres critères seront mesurés tous les 5 ans.

Ces mesures dépendent fortement de l'entretien des placettes (entretien des numéros des arbres à la peinture et du piquet central).

Une ligne de budget doit être prévue à cet effet avec un passage tous les cinq ans :

Codes	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Quantité	Précautions Observations	Coût annuel indicatif de l'action (€ HT)
Dispositifs de recherche - Placettes de référence						
PLAC	1	Placettes permanentes d'accroissement hêtraie : Entretien des numéros des arbres et du piquet central	Parcelles 26, 27, 45, 47, 52	9 tous les 5 ans (4 fois en 20 ans)	PU = 300 €	540
Coût moyen annuel AUTRES ACTIONS (€/an)						540

- Communication en direction du public :

A l'occasion de coupes de bois, de travaux en forêt ou d'autres manifestations en forêt, une communication externe pourra être organisée autour de supports divers (panneaux explicatifs, plaquettes...). Ils viseront toujours à **expliquer notre action en forêt au travers des grands thèmes liés à la gestion de la forêt de Lucéram** (le pastoralisme et le maintien d'espaces ouverts pour la protection contre l'incendie et la biodiversité, les coupes de bois pour la conservation de la hêtraie relique et pour la production de matériau bois variés ...).

Ces actions, provisoires dans le temps, n'ont pas été chiffrées.

2.5.8 Compatibilité avec Natura 2000

La forêt n'est pas comprise dans un site Natura 2000 (ZSC, ZPS).

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

La forêt de Lucéram est concernée par les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier (monuments historiques, protection de la faune et de la flore).

Le bénéfice de l'article L11-alinéa 2 doit être demandé par le propriétaire. Ces éléments lui permettront d'y accéder.

Réglementation concernée	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Monument historique classé (périmètre de protection)	Aucune	Maintien du paysage actuel	Neutre
Richesse biologique repérée (hêtraie relique, espèces protégées, vallons riches en biodiversité)	Exploitation des bois	Protection des vallons sensibles (non exploitation) Protection des espèces protégées Renouvellement de la hêtraie relique	Positif

L'impact de la gestion forestière peut donc être considéré comme globalement positif au sens de l'article L11.

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>		<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document rédigé le :	30 / 12 / 2010	par :	Nadeige MAILLARD Chef de projet aménagement	
Vérifié le :		par :		
Proposé le :		par :		

Délibération de la collectivité propriétaire : 10 décembre 2010
Consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites :